



Compte-rendu de la CAP des Assistants Ingénieurs du mercredi 9 novembre 2016

Rappel nous ne pouvons plus communiquer d'information confidentielle concernant les agents

Adressez vous à vos élus

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du Procès-verbal de la CAP du 11 Mai 2016

Demande de mobilités dans le corps des assistants ingénieurs (campagne d'automne 2016)

Autres mouvements dans le corps des Assistants ingénieurs

Questions diverses

Le PPCR, RIFSEEP, Concours 2017

Déclaration liminaire des organisations syndicales CGT-FSU CAP des Assistants Ingénieurs du 9 novembre 2016

Déclaration liminaire CAP automne 2016

Le contexte politique incertain ne nous éloigne pas des préoccupations des agents qui portent notamment sur leur carrière et leur rémunération.

Ainsi, il est apparu en comparant les pratiques dans différentes structures, notamment entre les établissements publics, que la remontée des informations sur les propositions des agents ne sont pas transmises de la même manière aux représentants syndicaux. Nous demandons donc un groupe de travail à ce sujet dans lequel nous porterons la revendication d'avoir la liste de tous les agents qui ont été proposés, et ce sans aucun pré-filtre ou classement. Nous voulons ainsi connaître non seulement les agents classés, mais également les non classés par leur structure.

Le terme de structure pose également question. Selon les services, la proposition est faite au niveau N+1, N+2 ou N+3. Là encore, nous demandons une harmonisation des pratiques qui soit la plus favorable possible aux agents.

Enfin, nous constatons selon les structures un classement dans lequel certains agents qui étaient proposés ne sont même plus présents. Nous demandons à connaître précisément les critères de classement pris en compte.

L'année 2016 a vu la mise en place de PPCR, que la CGT n'avait pas votée, et du RIFSEEP pour de nombreux corps. Il va sans dire que les agents ne voient pas d'amélioration dans ces mesures, car la revalorisation proposée est très faible, la mise en œuvre n'est pas encore connue pour les catégories A de formation

recherche, et le passage de C en B parfois moins intéressant pour certains agents, et le regroupement de primes dans le RIFSEEP va faire perdre des primes à certains agents de catégorie B dont le métier sera répertorié dans une catégorie moins cotée. Notre revendication est bien entendu une revalorisation bien plus importante du point d'indice, à hauteur de la perte de pouvoir d'achat subie par les fonctionnaires, et une réelle reconnaissance des métiers et des missions de service public.

Il est temps d'entendre les revendications des personnels, autant sur le plan de la reconnaissance de leur métier qu'en terme de perspectives de carrière.

Approbation du procès-verbal,

Le Procès-Verbal, le PV est approuvé.

1. Demande de mobilités

2. Autre mouvement

3. Questions diverses

Le PPCR, RIFSEEP, Concours 2017

Réponse de l'administration, elle présentera avant la fin de l'année aux organisations syndicales et/ou (groupe de travail) la réforme de la grille indiciaire pour l'ensemble des corps formation recherche en catégorie A, et évidemment pour les Assistants ingénieurs. Grilles qui s'appuieront des décisions arbitré par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. .

Cependant un arbitrage à déjà été arrêté c'est le maintien d'un corps d'AI à un seul grade, ce qui le problème d'une évolution de carrière dans 2 grades différents retenus par le PPCR. Ce qui semble être plutôt envisagé c'est le rajout de 2 ou 3 échelons supplémentaires sans précision de la durée du déroulement de carrière.

Néanmoins c'est mesure devrait voir le jour pour le début d'année 2017 et courir jusqu'en 2020.

Concernant les primes, un réajustement ou mesure catégorielle est prévu pour l'année 2016 et 2017 pour les catégorie B et A pour un montant de 700 000€.

Ce complément de prime sera versé en fin d'année 2016 autour de 450€ pour les TFR et de 500 à 700€ d'assistants ingénieurs à ingénieurs de recherches dans la limite des plafonds pour les agents IR percevant la Prime de participation à la recherche (PPR)

Du nouveau... la RIFSEEP sera mis en place des septembre 2017 pour tous les corps de formation recherche, le ministère s'engage à maintenir pendant 2 ans au moins le même niveau de prime. Les 700 000 Euros de 2016 et 2017 seront inclus dans le socle de départ. Et un effet poursuite de l'évolution de la RIFSEEP au delà du million d'Euros (selon la conjoncture politique rendez vous est pris en juillet 2017)

Le Principe de la RIFSEEP, un barème sera fixé selon les missions, responsabilités profil de postes et du corps dans lequel vous exercer. 80 % de la prime proviendra de cette cotation et le reste par le résultat de votre travail (le mérite...)

Notre analyse : on a vraiment une déclinaison par métier et non plus par corps, à budget constant on prend à l'un pour donner à l'autre. Fonction de l'attrait de votre activité par l'établissement qui n'est pas forcément lié à la compétence de l'agent il y aura des disparités de primes. Que se passera t'il si nous avons des agents d'un même corps travaillant dans un même service rémunérer différemment (ambiance dans le travail)

Effet immédiat du PPCR sur la promotion des agents de catégorie C en Catégorie B soit des AJTP1 en TFR classe normale 7 agents sur 23 ont renoncé à une promotion, le ministère reconnaît qu'il y a un problème dans les nouvelles grilles C3 et B1 selon votre échelon et votre ancienneté. Et 11/58 pour les agents administratifs.

Nous avons l'exemple d'un agent qui a refusé sa promotion. alors qu'il envisage un départ pour une retraite en 2024, une analyse de sa situation actuelle et une projection en 2024 avec le PPCR, si il accepte une promotion en TFR, il perdrait l'équivalent de salaire 11000€ (cumul entre la date d'aujourd'hui et la date de retraite en 2024) et moins 16 points d'indice à la retraite. Vous aussi prenez vos précautions faites une simulation de votre situation

Le ministère reconnaît cette aberration, si elle devait être corrigée (rien de formelle) nous avons demandé que soit revu la situation des agents qui ont refusé leur promotion.

Concours 2017

pas de concours AI en 2017 un concours IE et IR 2ème semestre 2017

Concours déprécarisation 2016 2017

Début novembre 2016 sur le programme 142 :

Un concours IE

5 poste ATFR en 2016

6 postes de TFR en 2016

ce nombre de poste pourrait être majoré de 9 postes, aucune indication du corps

4. Réductions d'ancienneté

Attribution des réductions d'ancienneté	
Corps concerné : Assistants Ingénieurs -	
Année de référence :	2015
Date d'attribution :	1er janvier 2016
Effectif du corps à prendre en considération	112
Nombre de mois à distribuer en 2015 (90 % de l'effectif à prendre en considération)	101+1
Nombre de bénéficiaires potentiels compte tenu des départs (retraites, radiation, intégration à d'autres corps)	106
Nombre d'agents proposés à un mois de réduction d'ancienneté	102
Nombre d'agents proposés à zéro mois de réduction d'ancienneté	0
Nombre d'agents proposés à un mois de majoration d'ancienneté	0
Reliquat (éventuel) de mois restant non distribués au titre de 2015	0

En conclusion tous les agents ne sont pas en situation de pouvoir bénéficier d'une réduction d'un mois 102 sur 106

L'administration propose d'exclure 4 agents de la bonification, les 3 agents concernés seront issus des détachements de l'année précédente, le 4ème sera en fonction de la date la plus récente d'ancienneté service publique

Il est à noter qu'un rattrapage des années 2014 et 2015 versés au titre de l'année 2016 (soit 2 mois)

A l'avenir l'administration prévoit des changements en réduisant la durée moyenne de l'échelon. De ce fait la réduction d'ancienneté sera gérée automatiquement et ne fera plus l'objet d'une décision de la CAP. Pour exemple et pour simplifier : un passage d'échelon prévu d'une durée de 24 mois pourrait avoir lieu à 22 mois.

5. Questions diverses

A la demande de nos organisations, nous avons les départs et prévisions de départ à la retraite

5 départs dans le corps des AI recensés pour fin 2015 et 2016

Bilan des concours 2015

5 promus en concours externe, 5 en interne, 5 détachements

1 agent sur liste complémentaire pour le concours externe

5 agents sur liste complémentaire au concours externe valable pendant 2 ans jusqu'au prochain concours.

Vos représentants **SYAC-CGT/SNETAP-FSU** dans les CAP des Assistants-Ingénieurs

Cyrille BARRIER (CGT AgroParisTech) : tel 01 30 81 55 90
cyrille.barrier@agroparistech.fr

Étienne BACLE (SNETAP FSU [ENV](#) Alfort) tel 06 24 36 57 72
etienne.bacle@vet-alfort.fr